

laisant un autre heuiliere le nomme Aualaharangi qui ont fait un partage
da savantique an cette quacris la terre "Uahomui" sui a Pomaohua. d'une
contenance de vingt quatre ares, blentoi de Escathero. D'une autre heuiliere
la montagne, au sud est. Et par la montagne, au nord par la terre
le heuiliere.

Seullement au precedent par detite, nous avons precede a l'instant
a une enquête administrative de laquelle il resulte que la dite terre lui
appartient depuis longtemps, notamment de sa mere decedee en l'ancien Pae
heuiliere qui ont fait un partage entre eux.

p. 29

Par Ce motif

Ordonne
La terre "Uahomui" sui a Pomaohua, ci-dessus designee, appartient
au nomme Aualaharangi.

Fait a Otaheite le huit avril mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signatures]

n° 1530
n° 1305 du Enquete

Declaration. Revendication de la nomme **Puoho**,
cultivatrice, domiciliée a Pomaohua

La nomme Puoho, est presentee a jours vingt-huit mars mil neuf
cent cinq et a revendique la terre "Miohiana" sui deux l'arcelle a Pomaohua
d'une contenance de vingt deux ares, quarante Centiers, plantee de
maies, D'une autre heuiliere par Hokueniui, qui sud par la montagne de
est. Et par Puaheta, a l. sud par Matohi.

Seullement au precedent par detite, nous avons precede a l'instant a
une enquête administrative de laquelle il resulte que la dite terre lui appartient
depuis longtemps.

Par Ce motif

Ordonne
La terre "Miohiana" sui a Pomaohua, ci-dessus designee, appartient
au nomme Puoho.

Fait a Otaheite le huit avril mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signatures]

n° 1531
n° 1306 du Enquete

Declaration. Revendication de la nomme **Mahiatia**,
cultivatrice, domiciliée a Pomaohua

La nomme Mahiatia, est presentee a jours vingt-huit
mars mil neuf cent cinq, laquelle agissant comme habile a se dire a